



GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER

P A Y S D E L ' A R R O N D I S S E M E N T
D E S A R R E G U E M I N E S

Sarreguemines, le 26 octobre 2023.

99 rue du Maréchal Foch
57200 Sarreguemines

Tél : 03.87.28.30.59
estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr

Tél : 03.87.28.50.26
Geraldine.jaming@agglo-sarreguemines.fr

Affaire suivie par : Estelle SIDOT, Géraldine JAMING METZGER

Syndicat Mixte de l'Arrondissement de
Sarreguemines
Monsieur le Président
99 rue du Maréchal Foch
57200 SARREGUEMINES

OBJET : AVIS DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une subvention au titre de la fiche action 5 « Animer, gérer et communiquer sur la stratégie LEADER » du programme LEADER 2014-2022 pour l'opération : « **Animation et fonctionnement du GAL du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines pour l'année 2023** ».

J'ai le plaisir de vous informer que le comité de programmation qui s'est réuni le 25 octobre 2023 a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention FEADER de **39 914.66 €** pour la réalisation de l'opération citée ci-dessus.

Votre projet va donc bénéficier du soutien de l'Europe au titre du Programme de Développement Rural Lorraine 2014-2022.

Je vous prie par ailleurs de bien vouloir veiller à la présence, sur tous les supports de communication inhérents à l'opération soutenue, des logos « Leader » etc. Vous voudrez bien nous adresser un exemplaire des documents ainsi publiés.

La décision juridique attributive de cette subvention vous sera envoyée très prochainement. Cette convention est indispensable pour mener à bien les phases d'engagement juridique et comptable de cette subvention.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



LE PRÉSIDENT DU GAL
ROBERT ALLMANG

